

Camp de jour

Beauharnois

GUIDE DU PARENT

CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE





Table des matières

Nos objectifs, mission et valeurs	- 3
Renseignements généraux et tarification	- 4
Modalités de paiement	- 5
Code de vie du camp	- 6
Inclusion des enfants à besoins particuliers	- 7
Matériel à apporter	- 8
Horaire du camp de jour	- 9
Santé et sécurité	- 10
Personnes ressources	- 11



Nos objectifs, mission et valeurs !

Les objectifs fixés par le personnel du camp de jour de la Ville de Beauharnois sont de susciter l'intérêt des enfants, de leur proposer une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte qu'ils gardent un souvenir inoubliable de leur été.

Dans cette optique, le camp de jour met en avant des valeurs essentielles : l'esprit d'équipe, le plaisir, la créativité, l'inclusivité et le bonheur !

Notre mission : offrir aux enfants un milieu privilégié de participation où ils pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins. Ils auront l'occasion de s'enrichir et de se divertir à travers une animation quotidienne de qualité, une diversité d'activités et de sorties, et ce, dans un encadrement sécuritaire.

Renseignements généraux

LE LIEU

École Saint-Paul | 205 rue Edmour-Daoust, Beauharnois, J6N 2R4

DATES DU CAMP DE JOUR

Lundi 2 au vendredi 6 mars 2026

HORAIRE

- Camp de jour : 9 h à 16 h
- Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

Important: le service de garde n'est pas inclus dans l'inscription au camp de jour.

FRAIS DE RETARD :

Des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes seront appliqués pour les retards suivants :

- Camp de jour : après 16 h (si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde)
- Service de garde : après 18 h

Tarification

Camp de jour

90 \$ résident

150 \$ non-résident

Service de garde

30 \$ résident

50 \$ non-résident



Modalités de paiement



Le montant total de l'inscription au camp de jour de la relâche est payable au moment de l'inscription.

RABAIS ACCORDÉ AUX FAMILLES

Les familles inscrivant trois enfants ou plus au camp de jour bénéficient d'un rabais de 50 % sur le tarif le moins élevé, applicable uniquement au troisième enfant et aux suivants. Pour profiter de ce rabais, une preuve attestant que ces enfants partagent un parent commun avec les deux premiers inscrits est requise.

ANNULATION

Les frais seront remboursés en totalité si l'activité est annulée par la Ville. En cas d'annulation par le participant :

- Avant le 20 février : Des frais d'administration de 15 % de l'inscription au camp et du service de garde seront appliqués.
- À partir du 20 février : Un remboursement sera possible uniquement pour des raisons médicales ou autres motifs jugés admissibles, sur présentation d'une pièce justificative. Le montant remboursé sera calculé au prorata du service rendu, moins les frais d'administration.

REÇU FISCAL

Pour obtenir un relevé 24 à des fins d'impôt, il est obligatoire de fournir les informations demandées lors de l'inscription sur Voilà! : nom, prénom et numéro d'assurance sociale.

Si le reçu doit être émis aux deux parents, veuillez l'indiquer sur le formulaire et inscrire les deux numéros d'assurance sociale.

Aucun paiement et aucune inscription ne seront acceptés sur le site du camp de jour.



Code de vie du camp de jour !

La Ville de Beauharnois se réserve le droit d'exclure un enfant d'une activité, de le suspendre ou de mettre fin à son inscription si sa conduite est jugée inacceptable et compromet le bon fonctionnement du camp de jour, et ce, sans remboursement.

Le Code de vie du camp de jour vise à assurer un environnement sain, sécuritaire et harmonieux pour tous. La collaboration des parents est essentielle afin de soutenir l'application des règles et de favoriser une expérience positive pour chaque enfant.

Fondé sur le respect, ce code a pour objectif de prévenir toute forme de violence physique ou verbale et de lutter contre l'intimidation.

CODE DE VIE :

- L'enfant adopte un comportement respectueux dans ses paroles et ses gestes envers les autres. Aucune forme de violence physique ou verbale ne sera tolérée.
- L'enfant respecte sa personne et les autres en évitant tout vêtement ou accessoire à caractère haineux, violent ou obscène. Il participe activement aux activités du camp.
- L'enfant prend soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.
- L'enfant demeure avec son groupe en tout temps pour assurer sa sécurité.

Merci de votre collaboration afin d'offrir un camp agréable et sécuritaire pour tous les enfants.

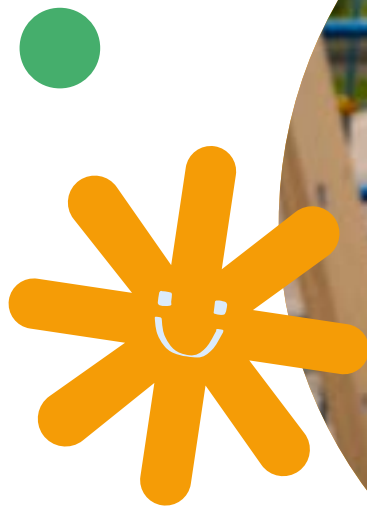
CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE DE VIE

Des interventions verbales sont d'abord faites pour corriger les comportements. Si les manquements persistent, des fiches de suivi seront remises aux parents.

Progression des mesures disciplinaires :

- 1er avertissement : remise d'une fiche de suivi
- 2e avertissement : fiche de suivi accompagnée d'une suspension externe
- 3e avertissement : suspension immédiate pour le reste de l'été, avec remboursement au prorata, moins des frais d'administration de 15 \$

Selon la gravité de la situation, l'ordre ou la nature des conséquences peut varier. Une expulsion immédiate et sans appel peut être appliquée si la sécurité ou l'intégrité d'un enfant est en jeu.



Inclusion des enfants à besoins particuliers

La Ville de Beauharnois souhaite offrir à chaque enfant une expérience de camp de jour qui soit à la fois agréable, sécuritaire et épanouissante.

Dans cette optique, les enfants ayant des besoins particuliers seront intégrés aux groupes réguliers selon leur âge. Afin de favoriser leur pleine participation et leur engagement, des animateurs à l'intégration circuleront de groupe en groupe pour les soutenir tout au long de leur expérience. Il n'y aura donc pas de groupe spécialisé, mais un encadrement adapté pour assurer leur inclusion et leur bien-être, sans frais supplémentaires.

Pour en connaître davantage sur notre programme intégration : ville.beauharnois.qc.ca/campdejour.

Matériel à apporter

DANS LE SAC À DOS

Voici les éléments à identifier au nom de votre enfant et à inclure dans son sac à dos tous les jours :

- Son habit d'hiver
- Bottes d'hiver
- Un lunch froid (en tout temps) - voir plus bas les informations concernant la boîte à lunch
- Des vêtements de rechange (mitaines, bas etc.)
- Une paire de souliers d'intérieur (à laisser au camp de jour)

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou endommagés.

BOÎTE À LUNCH

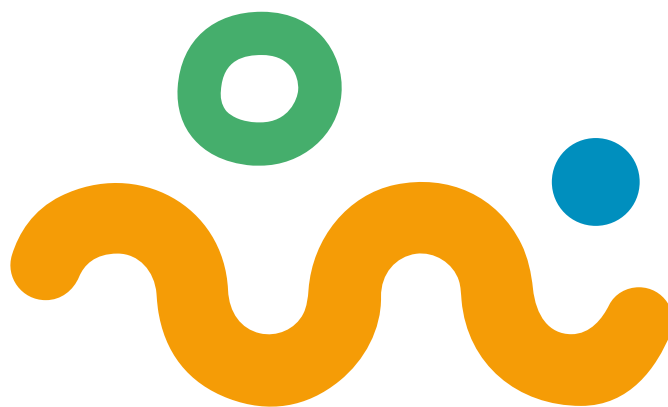
Les parents sont invités à privilégier des aliments sains pour la boîte à lunch de leur enfant, conformément à notre Politique de saine habitudes de vie. Aucun réfrigérateur ou micro-ondes n'est disponible au camp de jour.

Chaque boîte à lunch doit contenir :

- Un lunch froid (ou un lunch dans un thermos)
- Deux collations saines (minimum)
- Une bouteille d'eau réutilisable
- Un bloc réfrigérant

Il est strictement INTERDIT d'apporter des aliments à base d'arachides.

Nous vous demandons également d'identifier la boîte à lunch ainsi que la bouteille d'eau de votre enfant pour éviter toute confusion.



Horaire du camp de jour

HEURE	ACTIVITÉ
7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 11 h 30	Période de jeux
11 h 30 à 12 h 30	Diner
12 h 30 à 16 h	Période de jeux
16 h à 18 h	Service de garde

Veuillez noter que cet horaire est fourni à titre indicatif. Selon son âge, votre enfant pourrait participer à d'autres activités que celles prévues dans cet horaire.

LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

Le service de garde est ouvert de 7 h à 18 h tous les jours. Les enfants qui ne sont pas inscrits doivent arriver à 9 h et quitter à 16 h.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Les parents ou tuteurs légaux doivent informer par écrit les animateurs si une personne non familière viendra chercher leur enfant. Ils devront également remplir la fiche d'autorisation de départ.
- Pour l'administration d'un médicament pendant la journée, les parents doivent remplir et signer le formulaire d'autorisation prévu à cet effet. Ce formulaire est accessible sur le site Internet de la Ville ou directement au camp de jour. Seuls les médicaments prescrits peuvent être administrés.
- En cas d'incident, un animateur certifié en secourisme prodiguera les premiers soins et vous contactera si nécessaire.
- Le camp de jour et le service de garde de la Ville de Beauharnois ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.
- Tout changement d'informations permettant de vous rejoindre en cas d'urgence (adresse, numéro de téléphone, etc.) doit être signalé sans délai.
- Il est essentiel d'informer les responsables de tout changement concernant la fiche santé de votre enfant.

MALADIE

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants : fièvre, diarrhée, éruption cutanée non diagnostiquée, poux, maladie infectieuse ou vomissements au cours des 24 dernières heures.

URGENCE

Si la Ville de Beauharnois juge nécessaire de transporter un enfant par ambulance en raison d'une maladie ou d'un accident, les frais associés seront facturés aux parents.

Les parents seront immédiatement contactés en cas d'urgence médicale ou autre.

AUTO-INJECTEUR D'ADRÉNALINE

Si votre enfant souffre d'allergie(s) grave(s), il doit avoir EN TOUT TEMPS son auto-injecteur d'adrénaline (ex. EpiPen) sur lui.



Personnes ressources

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

LES HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES DE LA VILLE :

- Lundi au jeudi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30.
- Vendredi, de 8 h à midi.

Agents d'information

info@ville.beauharnois.qc.ca
450 429-3546, 230

Laurence Brouillard-Thibault

TECHNICIENNE EN LOISIRS

laurence.brouillard-thibault@ville.beauharnois.qc.ca
450 429-3546, 284



